



LIGUE DU FOOTBALL  
AMATEUR

## BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 12 février 2026
<b>Présidence :</b>	M. Claude DELFORGE
<b>Présents :</b>	MM. Pierric BERNARD HERVE - Guy GLARIA – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Pascal TRANQUILLE – Jean-Jacques GAZEAU – Antoine EMMANUELLI – Yann LEROY MMES. Pauline BLONDEAU – Aline RIERA
<b>Absent excusé :</b>	M. Alexandre GOUGNARD
<b>Participants :</b>	MM. Sylvain GRIMAULT – Mikaël JEFFROY – Maël RIOU (DFAT) – Patrick PION (DTN) – Bertrand BAUWENS – Pierre COULMY-LEFORT – Emilien GADRET (DCN) – Jean DELOFFRE (Président Commission Futnet) MMES Oumou CAMARA (DJ) – Manon PERRIERE (DCN)

### 1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du Bureau Exécutif du mercredi 21 janvier 2026.

### 2. Vie fédérale - communications

#### A. Comptes-rendus de commissions

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les comptes-rendus de commissions suivants :

- Commission fédérale du football éducatif : réunion du 15 janvier 2026 ;

Le Bureau Exécutif souhaite que la commission s'empare prioritairement du sujet du football des U5.

- Commission Fédérale du Football en marchant : réunion du 29 janvier 2026 ;
- Commission Fédérale du FAFA Equipement et Transport : réunion du 2 février 2026 ;

Le Bureau Exécutif a souhaité apporter des précisions sur le FAFA Transport et précise, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, Volkswagen redevient exclusif. Ainsi, tous les véhicules proposés devront être de marque Volkswagen et provenir d'un concessionnaire Volkswagen ou d'un concessionnaire agréé Volkswagen.

- Commission fédérale de Structuration des clubs : réunion du 5 février 2026 ;

Le Bureau Exécutif :

- Acte la fin des 3 Labels FFF actuels dès la fin de la saison 2025/2026 ;
- Acte la prorogation d'une saison de tous les labels FFF en cours de validité ;



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Propose que le COMEX ou le BELFA devienne compétent pour valider les nouveaux dispositifs des labels en concertation avec les collègues statutaires.
- Commission fédérale de Foot Loisir – Foot santé : réunion du 9 février 2026.

### **B. Vie des collègues**

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus des dernières réunions organisées au sein des collègues.

## **3. Accompagnement des territoires**

### **A. FAFA Instances – Dossiers à valider**

Le Bureau Exécutif valide les demandes de subventions suivantes :

- Ligue de Normandie : dossier n° 7400260201, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L - non VW, coût subventionnable de 34 796 €, aide allouée à hauteur de 10 000 €.

La notification officielle sera adressée au porteur de projet.

## **4. Accompagnement des clubs**

### **A. Plateforme d'achat Le Corner**

Le bilan du plan promotionnel Le Corner de novembre - décembre 2025 auprès des clubs est présenté au Bureau Exécutif :

- Novembre-Décembre 2025 : Budget alloué : 3 000€ (100 clubs à 30€), budget utilisé : 1 320 €  
A date, depuis le début de la saison, 1 720 € ont été alloués aux opérations à destination des clubs (octobre et novembre - décembre). Il est rappelé que les opérations promotionnelles sont rattachées à un centre de coût dédié à la plateforme.

Aussi, il est fait état au Bureau Exécutif des commandes effectuées sur le Corner dans le cadre du dispositif Club Lieu de Vie à destination des Lauréats 2025 :

- Budget alloué : 18 000€ (12 clubs à 1 500€), budget utilisé au 12/02/2026 : 13 500€ (soit 9 clubs)  
Cet accompagnement représente donc un budget de 13 500€. Il est mentionné que ces dépenses sont rattachées à un centre de coût dédié à l'accompagnement des clubs.

### **B. Opération Tablettes**

Le Bureau Exécutif prend connaissance d'un point d'étape sur l'Opération Tablettes :

- Budget alloué : 250 000€ (50€ x 5 000 tablettes), budget utilisé au 06/02 : 62 200€ (soit 1 244 tablettes, 813 clubs ayant passé commande).

Il est rappelé que cette opération a débuté le 26/01/2026 et se termine le 29/03/2026.

### **C. Conseiller en développement associatif**

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide la fiche de poste du Conseiller en développement associatif.

Elle sera diffusée dans les prochains jours à l'ensemble des ligues et des districts, accompagnée des premières modalités de mise en œuvre.



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

### 5. Développement des pratiques

#### A. Futnet

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide :

- Le plan de développement 2026 – 2029, présenté par Jean DELOFFRE, Président de la commission Futnet, sous réserve des arbitrages budgétaires à venir ;
- Les règlements des compétitions nationales 2026 – 2027, soit :
  - o Le Championnat de D1 Futnet ;
  - o Le Championnat de D2 Futnet ;
  - o Le Championnat de Simple Futnet ;
  - o La Coupe de France de Double Futnet.

Philippe LE YONDRE propose de mettre à jour le format des règlements, en cohérence avec la proposition formulée par le groupe de travail chargé de la simplification des textes.

- La candidature du club LES SABLES VENDÉE FOOTBALL pour l'organisation des Play Off de D1 Futnet.

Jean-Jacques GAZEAU (Président du District de Vendée de Football), n'a pas participé au vote.

#### B. Opération « Equipements nouvelles pratiques » 2026

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide l'ensemble des dispositions financières proposées pour l'opération « Equipements nouvelles pratiques » de fin de saison à destination du Futnet, du Foot en marchant, du futsal et du eFoot.

### 6. Licence club fédéral 2025 - 2026

#### A. Licences clubs relatives aux championnats de National, National 2 et National 3 – session de rattrapage critères incontournables

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction des compétitions nationales et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide d'octroyer la Licence « Club Fédéral », pour cette saison 2025-2026 aux 2 clubs à statut amateur ayant désormais complété leurs dossiers de candidature :

- ENT. FEIGNIES AULNOYE FC (NATIONAL 2)
- MACON 71 (NATIONAL 3)

Ces derniers percevront dès lors 50% du montant total de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral, (25 000 € pour un club de National 2 et 7 500 € pour un club de National 3)

En dernier lieu, le Bureau Exécutif rappelle qu'il analysera en avril 2026, pour les clubs s'étant vu octroyer la Licence « Club Fédéral », leurs respects des critères cumulables, ce qui permettra d'établir si ces derniers peuvent bénéficier de 25% ou 50% supplémentaires de l'aide fédérale au titre de cette catégorie de critères.

#### B. Licence « Club fédéral futsal » - session de rattrapage des critères incontournables

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction du Football Amateur et des Territoires et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide d'octroyer la Licence « Club Fédéral futsal », pour cette saison 2025-2026 au club ayant, au préalable, déposé un dossier de candidature complet et rempli l'intégralité des critères incontournables visés dans le règlement :

- BETHUNE ESSARS FUTSAL (D2 Futsal)



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Ce dernier percevra le montant de la part correspondant aux critères incontournables de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral Futsal » en fonction du championnat dans lequel il évolue cette saison soit 5 000 € pour les clubs de D2.

### 7. Formation anticorruption

Le Bureau Exécutif prend connaissance d'une sensibilisation relative aux enjeux de probité, conformément aux recommandations formulées par l'Agence française anticorruption (AFA).

Un cadrage des différents types d'atteintes à la probité est d'abord effectué, tant sur leur définition que sur leurs conséquences pénales. Un rappel est également effectué quant aux dispositions de la loi dite « Sapin II » de 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Ensuite, le dispositif mis en œuvre par la FFF afin de lutter contre les atteintes à la probité est présenté. L'ensemble des recommandations de l'AFA a été pris en compte et concrétisé par un fort engagement en matière d'identification des risques, de prévention et de détection des conflits d'intérêts (mise en place d'un code de conduite), d'alerte interne, d'évaluation des tiers, de formation, de contrôle interne et de la définition d'un régime disciplinaire relatif à ces enjeux.

Il est également rappelé qu'en tant qu'association reconnue d'utilité publique, la FFF doit veiller au respect des obligations des Ligues et Districts en matière de lutte contre les atteintes à la probité.

La sensibilisation effectuée auprès du Bureau Exécutif s'inscrit donc dans le dispositif global de la Fédération et sera prolongée par des interventions devant l'ensemble des acteurs concernés.

### 8. Agenda statutaire

- Mardi 17 février : Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF ;
- Mercredi 18 février : Réunion plénière du Conseil Consultatif des Clubs Amateurs, au siège de la FFF ;
- Jeudi 26 février : Commission fédérale du Foot en Marchant, en visioconférence ;
- Jeudi 12 mars : Bureau Exécutif de la LFA, au siège de la FFF.

-----  
*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,  
lors de sa prochaine réunion*  
-----